

Tour de la Bourse  
Bureau 3700, C.P. 242  
800, Place Victoria  
Montréal (Québec) Canada H4Z 1E9

514 397 7400 Téléphone  
514 397 7600 Télécopieur  
1 800 361 6266 Sans frais



**André Turmel**  
Direct +1 514 397 5141  
aturmel@fasken.com

Le 10 avril 2014  
N° de dossier : 115805.00147/10887

Me Véronique Dubois, Secrétaire  
**Régie de l'Énergie**  
Tour de la Bourse  
800, Place Victoria - 2<sup>e</sup> étage, bureau 255  
Montréal, (Québec) H4Z 1A2

**Objet : Dossier R-3864-2013 - Refus de répondre Hydro Québec Distribution**

Chère consœur,

La FCEI a pris connaissance des réponses d'Hydro Québec Distribution (HQD) à ses demandes de renseignements. La FCEI demande à la Régie de l'Énergie d'ordonner à HQD les compléments de réponses qui suivent.

À sa question 2.8, la FCEI demande au distributeur d'indiquer l'état d'avancement des travaux sur les options de stockage thermique et de biénergie pour le secteur commercial et institutionnel. En réponse, celui-ci renvoie à la réponse à la question 2.6. Or, la réponse à cette question fournit au mieux une réponse ambiguë à la question 2.8. La FCEI demande une réponse à la question 2.6 qui soit plus claire et spécifique aux options de stockage thermique et de biénergie pour le secteur commercial et institutionnel.

À la question 5.1, la FCEI demande au Distributeur si celui-ci estime toujours qu'une croissance du parc biénergie n'est pas souhaitable dans le contexte de la mise en place du programme Chauffez vert qui vise la conversion du chauffage au mazout vers le chauffage résidentiel. Celui-ci répond en indiquant ce qu'il fait, soit poursuivre sa stratégie visant le maintien du parc biénergie, mais n'indique pas s'il juge souhaitable ou non une croissance du parc biénergie. La FCEI demande que le Distributeur indique s'il juge souhaitable ou non une croissance du parc biénergie dans le contexte actuel et qu'il explique sa position. Il est d'autant plus pertinent que le Distributeur s'exprime sur cette question qu'il indique, en réponse à la question 5.3 de la FCEI, qu'il juge préférable de voir un client au mazout transférer vers la biénergie plutôt que vers le TAE.

À la question 6.3.4, la FCEI demande au Distributeur de fournir les données de consommation de chauffage des échantillons de clients sur une base horaire. Le Distributeur répond par un graphique présentant de profils horaires moyens. Toutefois, il

est impossible pour la FCEI de lire les valeurs de consommation à partir de ce graphique. La FCEI demande que le Distributeur produise sous format Excel© les valeurs moyennes de consommation de chacun des deux échantillons et ce pour chacune des heures de la période d'hiver 2012-2013.

Finalement, à la question 6.3.1, la FCEI demande au Distributeur si les clients des échantillons disposent de compteurs de nouvelle génération. Le Distributeur répond par la négative. Cependant, la réponse à la question 19.1 le Distributeur parle d'un profil de chauffage « mesuré » ce qui suggère une lecture horaire. Le Distributeur peut-il confirmer que bien que ces clients ne soient pas munis de compteurs de nouvelle génération, leur consommation est tout de même mesurée à chaque heure ?

Veillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments distingués.

**FASKEN MARTINEAU DuMOULIN S.E.N.C.R.L., s.r.l.**



André Turmel

AT/os

c.c. Hydro Québec Distribution et les intervenants